



Brevet Professionnel

Responsable d'Entreprise Agricole (BP REA)

Par apprentissage (Niveau 4)

Durée de la formation

1008 heures en centre et le reste en entreprise (sur deux années)

Date de session

De mi-septembre à fin juin N+2

Délai d'accès à la formation

Au cas par cas. Nous consulter.

Lieu

UFA Carmejane
Route d'Espinouse
04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson

Pour l'année précédente

Taux de réussite : 63%

Taux de satisfaction : 96%

Taux d'insertion à 6 mois : 100%

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les bases théoriques, techniques et professionnelles pour s'installer en tant que chef d'entreprise agricole.

Quatre parcours BP REA sont possibles en fonction de l'orientation du projet d'installation :

- Animaux laitiers avec transformation fromagère fermière
- Elevage ovin/bovin viande, cultures fourragères
- Maraîchage en agriculture biologique
- Grandes cultures

(d'autres orientations agricoles sont possibles, nous consulter)

MÉTIER VISÉ

- Chef d'exploitation agricole
- Salarié agricole hautement qualifié

POURSUITE D'ÉTUDES

- Le BP REA conduit prioritairement à une insertion professionnelle dès la sortie de la formation : salariat, reprise ou création d'exploitation agricole
- Une poursuite d'études vers un BTS est possible

CONTENU DE LA FORMATION

UC (Unité Capitalisable) d'enseignement technique et professionnel
UC 1 : Se situer comme professionnel
UC 2 : Piloter le système de production
UC 3 : Conduire le processus de production dans l'agrosystème. ORIENTATION
UC 4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise
UC 5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise
UC 6 et UC 7 : 2 UCARE au choix (voir tableau ci-après)

ORIENTATION				
	Animaux laitiers	Ovin/bovin viande	Maraîchage bio	Grandes cultures
UCARE *	-Transformation fromagère fermière	-Conduite de vergers	-Transformation fruits et légumes	-Transformation fruits et légumes
	-Apiculture	-Apiculture	-Apiculture	-Conduite de vergers
	-Pastoralisme	-Pastoralisme	-Hébergement touristique à la ferme	-Apiculture
	-Hébergement touristique à la ferme	-Hébergement touristique à la ferme	-Hébergement touristique à la ferme	-Hébergement touristique à la ferme
	-Réparation et maintenance des matériels et bâtiments agricoles	-Réparation et maintenance des matériels et bâtiments agricoles	-Réparation et maintenance des matériels et bâtiments agricoles	-Réparation et maintenance des matériels et bâtiments agricoles
	-Conduite de vergers	-Poules pondeuses	-Poules pondeuses	-Poules pondeuses
	-Poules pondeuses	-Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales diversifiées	-Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales diversifiées	-Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales diversifiées

* Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale pour l'Emploi

MODALITÉS D'ALTERNANCE

Un planning individualisé de formation précise pour chaque année scolaire les semaines de formation à l'UFA et celles en entreprise.

Possibilité de valider une ou plusieurs UC, pour plus d'informations : https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

CFPPA/UFA de Carmejane

Route d'Espinouse, 04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson

Tél : 04.92.34.60.56 - Mél : cfppa.digne@educagri.fr

Site Internet : <https://digne-carmejane.educagri.fr/>

Contacts

Responsable de formation :
Caroline CANSIERE
caroline.cansiere@educagri.fr

Responsable administrative :
Sandrine BERTRAND
sandrine.bertrand1@educagri.fr

Tél : 04.92.34.60.56

Accessibilité

Référente handicap :
Sandrine BERTRAND
sandrine.bertrand1@educagri.fr

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature
- Positionnement
- Entretien de motivation
- Signature du contrat d'apprentissage

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel, avec des apports théoriques et des mises en situations pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les épreuves ont lieu tout au long de la formation, et elles sont majoritairement constituées d'un dossier écrit suivi d'un entretien d'explicitation. Les périodes en entreprise sont également support d'évaluations.

Diplôme de niveau 4, validé par le Ministère de l'agriculture, obtenu après la réussite aux épreuves des 7 Unités Capitalisables.

Le diplôme du BP REA valide le Certiphyto.

PRÉ-REQUIS ET PUBLIC VISÉ

- Avoir un projet en agriculture
- Être majeur
- Justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la date d'évaluation de la dernière unité capitalisable permettant de délivrer le brevet professionnel.

Remplir au moins l'une des 2 conditions suivantes :

- Être titulaire d'un niveau 3 (CAPa) ou d'un diplôme de même niveau ou d'un niveau supérieur
- Justifier avant l'entrée en formation de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein en lien avec la finalité du BP REA ou de trois années d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein.

RÉMUNÉRATION APPRENTI(E)

SMIC BRUT mensuel : 1 801,80 euros au 1 ^{er} janvier 2025		
Rémunération 1 ^{ère} année		
Avant 18 ans 27% du SMIC 486,00 €	De 18 à 20 ans 43% du SMIC 775,00 €	De 21 à 25 ans 53% du SMIC 955,00 €
Rémunération 2 ^{ème} année		
Avant 18 ans 39% du SMIC 703,00 €	De 18 à 20 ans 51% du SMIC 919,00 €	De 21 à 25 ans 61% du SMIC 1099,00 €
Rémunération 3 ^{ème} année		
Avant 18 ans 55% du SMIC 991,00 €	De 18 à 20 ans 67% du SMIC 1 207,00 €	De 21 à 25 ans 78% du SMIC 1 405,00 €
Pour les 26 ans et plus : 100% du SMIC soit 1 801,80 euros		

L'âge limite pour conclure un contrat d'apprentissage est fixé à 29 ans.

Il n'y a pas de limite d'âge dans le cas où vous avez une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

L'apprenti·e est exonéré·e de la totalité des cotisations salariales avant 29 ans. Au delà, sa cotisation sera faible (une vingtaine d'euros) sur la part de sa rémunération supérieure à 79% du SMIC.

L'apprenti·e peut bénéficier d'aides (au logement, au permis de conduire), nous contacter pour tout renseignement.

RNCP38093

18/03/2017

CFPPA/UFA de Carmejane

Route d'Espinouse, 04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson
Tél : 04.92.34.60.56 - Mél : cfppa.digne@educagri.fr
Site Internet : <https://digne-carmejane.educagri.fr/>

Mise à jour le 01/09/2026